Image not found or type unknown

Sanction après un Control d'alcoolémie

Par **dada 5962**, le **30/10/2013** à **15:28**

bonjour:j'ai été controlé positif a l'alcootest j'ai du donc souffler dans l'éthilometre j'ai obtenu 0.28 soit 0.56 j'ai soufflé tout de suite aprés l'alcootest 3fois en suivant j'ai mon permis depuis 1966 dois*je avoir un retrait de 6 points

Par **maitreantoineregley**, le **13/12/2013** à **22:33**

Cher Monsieur,

Si vous avez soufflé à 0,28, il s'agit d'une contravention. Si c'est 0,56, c'est un délit. Dans les deux cas, si vous payez l'amende sans même être convoqué devant le Tribunal, vous perdez 6 points. Il existe de très nombreux vices de forme dans ce genre de procédure. Je vous invite à vous renseigner et à vous rapprocher d'un avocat exerçant dans ce domaine afin de contester et plaider les vices de forme. Vous garderez ainsi vos points ou gagnerez du temps, au pire, pour conserver votre permis, et éviter une suspension.
En plus, les juridiction dans le Nord sont à l'écoute des arguments que nous plaidons quotidiennement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés